



Le Lundi 14 Décembre 2020

MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400

☎ 02 98 68 53 49 📠 02 98 68 55 89

E-mail : mairie.plougourvest@wanadoo.fr

- Compte-rendu du Conseil Municipal -

Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la salle de réunion du Centre d'Activités, le Lundi 14 Décembre 2020 à 18h, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux sauf Laëtitia ROLLAND, Emmanuelle POSTEC et Hubert CABON, absents excusés.

"ACQUISITION DE LA PROPRIETE BROCHEC"

Monsieur le Maire débute le Conseil Municipal en nommant Jean-François OULHEN, secrétaire de Séance.

- 1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu de la réunion du Lundi 16 Novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

- 2/ Situation de travaux

- Monsieur le Maire informe les élus de l'installation des décorations de Noël dans le bourg de la commune qui resteront illuminées jusqu'au 2ème week-end de janvier.
- La salle de sports du Centre d'activités ouvrira ses portes à compter du 15 décembre seulement pour les mineurs.
- La ligne Haute Tension alliant Coativellec à la rue de la mairie va être mise en souterrain par Enedis (programme de travaux prévu pour 2023). La commune va être associée au projet pour les points de passage.
- Cérémonie des vœux sont annulées au vu du COVID-19.

- 3/ Point sur la consultation d'entreprises pour l'isolation thermique de la salle de sports, conduite par le cabinet PRIGENT Architecte.

Monsieur le Maire informe la consultation d'entreprises lancée selon la procédure adaptée au vu des travaux d'isolation thermique et d'amélioration de la salle de sport, rue du Stade. Au vu du peu d'offres reçues et au non respect du cahier des charges, le marché a été classé sans suite.

Une seconde consultation a été lancée le 26 novembre via le site Mégalis avec une réception des offres le 16 décembre. Les offres seront analysées, par la suite, avec l'architecte PRIGENT de Landivisiau.

- 4/ INSEE: Point sur le recensement de la population 2021

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19, l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022. Les associations d'élus consultées par l'INSEE ont unanimement soutenu ce report. Les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants ; même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son évolution d'ici à fin janvier 2021.

- [5/ Enquête publique: SCEA Trévien Grall pour l'extension d'un élevage avicole à Plouvorn](#)

Romain JEZEGOU, Adjoint au maire présente à l'assemblée la nécessité d'émettre un avis sur la demande d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par SCEA TREVIEN GRALL pour l'extension de son élevage avicole avec changement d'espèce au lieu-dit Rusquec à PLOUVORN.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents émettent un avis favorable.

- [6/ Projet d'achat de la propriété des consorts BROCHEC située rue de la mairie](#)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'opportunité d'acquérir les parcelles et immeubles des Consorts BROCHEC, rue de la Mairie situées en zone constructible et cadastrées section AE N° 7 pour 2 939 m² et AE N°8 pour 2 182 m² et précise que les Consorts BROCHEC sont disposés à vendre. Cette acquisition permettrait d'envisager un réaménagement et sécurisation de cet espace, actuellement en état abandon. Suite à l'avis favorable émit par la Commission de « Finances », le 09/12/2020, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'acquérir les parcelles susmentionnées au prix de **100 000 €**+ frais notariés.

- [7/ Dossier de subvention pour la DETR 2021](#)

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, sollicitent le concours de l'Etat à travers la DETR 2021 concernant le projet d'aménagement et de sécurisation des abords de la salle polyvalente intergénérationnelle et multifonctions "Le Pouldu" - rue d'Armor. Cette opération permettrait de sécuriser l'accès des piétons du bourg de la commune vers la salle polyvalente à travers des trottoirs, éclairage, parking...

Dossier important, pour une opération stratégique et indispensable au développement harmonieux et durable de notre commune qui s'inscrit en **priorité 1**: - Travaux d'aménagement de centre-bourg intégrant l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité.

- [8/ ALSH: versement d'un acompte sur la participation aux frais de fonctionnement 2021](#)

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'attribuer un 1er acompte pour la participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2021 de l'Association Familles Rurales de Plougourvest-Bodilis-Plougar pour la somme de **10 000 €**.

Le solde de la subvention sera voté lors du vote de subventions aux associations courant juin 2021.

La subvention est répartie de la façon suivante avec les 3 communes Bodilis – Plougar – Plougourvest:

- pour moitié sur la base de la population,
- l'autre moitié sur la moyenne de fréquentation des 3 dernières années.

- [9/ Participation financière de la commune en 2021 pour l'Ecole Notre Dame: acompte pour les frais de fonctionnement](#)

Les membres du conseil ont voté à l'unanimité le versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement de l'école pour 2020, soit **25 000 €** versés en 3 fois sur janvier, février et mars 2021. Le solde de la subvention sera voté lors de la validation du BP 2021.

- [10/ Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021](#)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

La Séance est levée à 19h00.